

Conseil municipal du 16 février 2021

Lancement du marché Aménagement de sécurité routière en agglomération 2021_004

Vu les travaux d'aménagement de sécurité routière en agglomération,

Vu l'estimatif des travaux,

Vu le code des marchés publics,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** M le Maire à engager toutes les démarches nécessaires dans le cadre de la procédure de passation des marchés publics de travaux,

- **AUTORISE** M le Maire à recourir à la procédure adaptée pour le marché nécessaire à la réalisation des travaux,

- **AUTORISE** M le Maire à signer tous les documents afférents.

Délibéré et signé le jour même par les membres présents.

Conseil municipal du 31 mai 2021

Conformément à l'article L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire suivant l'article L.2122-22 du Code précité.

Cette décision concerne :

Décision 2021_01 en date du 12 mai 2021 : *Demande de subvention à la Région des Pays de la Loire au titre du « Fonds Pays de la Loire Relance Investissement Communal » pour le projet d'aménagement de sécurité routière en agglomération.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte et ne formule aucune observation.

Délibéré et signé le jour même par les membres présents.

Conseil municipal du 22 juin 2021

Points Communautaires

Dossiers DETR : M. BESNIER fait un point sur les dossiers DETR. Il informe le conseil que celui de l'atelier communal n'a pas été retenu cette année et qu'il pourra être représenté en 2022. Celui de l'aménagement de sécurité routière rue de la Violetterie qui devait passer en commission le 29 juin a été reporté au 8 juillet.

Conseil municipal du 20 juillet 2021

Points Communautaires :

Dossiers DETR: M. BESNIER fait un point sur les dossiers DETR et notamment celui présenté par la Commune qui concerne l'aménagement de sécurité routière rue de la Violetterie. Il informe le conseil que la commission a été reportée à plusieurs reprises et qu'elle devrait se réunir le 6 septembre prochain.

Conseil municipal du 21 septembre 2021

Le conseil municipal décide de solliciter une subvention à la Région des Pays de la Loire, dans le cadre du Plan de relance Investissement communal pour le développement des communes, afin d'aider au financement de l'aménagement de sécurité routière en agglomération pour un montant de 75 000 € de subvention soit 20 % de la dépense totale de 443 100 € HT estimée. »

Conseil municipal du 16 novembre 2021

Choix de l'entreprise Travaux d'aménagement de sécurité routière rue de la Violetterie et Centre Bourg 2021_058

Dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité routière rue de la Violetterie et Centre Bourg, M. le Maire a été autorisé, par délibération du conseil en date du 16 février 2021, à lancer la consultation en procédure adaptée. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 4 octobre 2021 sur le profil acheteur de la Commune avec une date de remise des offres au 25 octobre 2021 à midi. Le marché n'est pas alloti. Il n'est pas prévu de décomposition en tranches. M. le Maire donne lecture du rapport d'analyse établi le 3 novembre 2021 par la société SO.DE.REF, en charge de la maîtrise d'oeuvre, suite à l'ouverture des plis du 25 octobre 2021.

Il précise que la conclusion du dit rapport indique que les analyses techniques et financières des offres conduisent à proposer l'entreprise suivante :

- Travaux de VRD : Entreprise HRC **480 128.10 € HT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

décide de retenir l'entreprise ci-dessus exposée dans le cadre du marché d'aménagement de sécurité routière rue de la Violetterie et Centre Bourg,

donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération,

autorise M. Le Maire ou son premier adjoint à signer tout document administratif comptable

ou financier relatif à ces travaux.

Délibéré et signé le jour même par les membres présents.